Image not found or type unknown

Retraite possible avant 60 ans mais minorée ou non ?

Par **Ckanlakye91**, le **20/10/2009** à **21:39**

Bonsoir,

Je suis née en 1955. J'ai reçu le décompte de ma retraite. Bien que n'ayant pas travaillé vers 14 ou 16ans, par l'octroi de bonification dues à l'éducation d'enfants, il se trouve que fin 2012, j'aurai accumulé 162 trimestres.

Etant assez usée et fatiguée par une vie professionnelle à 100 à l'heure depuis des années, bien qu'à un échelon très subalterne, j'aimerais savoir quelle possibilité j'aurai de demander ma retraite dès début 2013 :

1/ Pourrai-je la prendre en percevant une pension à taux plein, bien que n'ayant pas atteint les 60 ans ?

2/ pourrai-je la prendre à taux réduit (et de combien ?) jusqu'à mes 60 ans et ensuite la percevoir à taux plein ?

3/ Pourrai-je la prendre mais ne jamais la percevoir à taux plein (et dans ce cas, combien je perds ?)

4/ A quelle moment pourrai-je percevoir la retraite complémentaire ?

Merci d'avance pour vos réponses

Cdlt.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés